

SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

COMPTE RENDU – REUNION DU MARDI 3 JUILLET 2012

HOTEL D'AGGLOMERATION DE PERPIGNAN
SALLE ARCHIPEL, 14 H 30

La liste de présence ainsi que toutes les présentations projetées en séance sont annexées au présent compte-rendu.

Principales décisions de la CLE

- Validation de l'Etat Initial du SAGE
- Report de la validation du Diagnostic à la CLE de septembre 2012, après intégration des remarques de la Chambre d'Agriculture
- Vote en prochaine CLE des grandes lignes d'une stratégie sur les forages

Introduction par la 1^{ère} Vice-présidente de la CLE :

Madame Françoise BIGOTTE, Vice-présidente de la Commission Locale de l'Eau, ouvre exceptionnellement la séance, et excuse le Président qui arrivera en cours de séance. Elle représente la Région au sein de la CLE, mais est aussi Conseillère Générale des Pyrénées-Orientales, Membre du Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse, et siège au sein de la CLE du SAGE « Tech-Albères ».

Françoise BIGOTTE excuse ses collègues du Conseil Général Hermeline MALHERBE et Michel MOLY, pris par d'autres engagements. Séverine HUMBERT accueille de nouveaux arrivants au sein de la CLE : André BORDANEIL qui remplacera Alain TORRENT pour la Communauté de communes du Vallespir, Alain GOT qui remplacera Jean-Jacques LOPEZ pour la CLE du SAGE de Salses-Leucate, et Claude JORDA qui représente aujourd'hui la Chambre d'Agriculture.

Françoise BIGOTTE rappelle l'ordre du jour :

1. Etat des nappes au 1^{er} juillet 2012
2. Présentation des SCOT « Plaine du Roussillon » et « Littoral Sud »
3. Validation de l'état initial
4. Validation du diagnostic
5. Avis de la CLE
6. Questions diverses

Au sujet du SCOT, elle précise que l'association des CLE aux SCOT est un élément déterminant pour la validation des SAGE, comme l'a rappelé récemment Michel DANTIN, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse. Dans les autres territoires cette association se fait couramment dans les deux sens. Séverine HUMBERT rappelle que pour les nappes du Roussillon les SCOT sont représentés en CLE, mais la CLE ne siège pas officiellement dans une instance décisionnelle du SCOT, même s'il existe des élus communs.

Françoise BIGOTTE donne la parole à Hichem TACHRIFT, Directeur du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon, pour la présentation de l'état des nappes au 1^{er} juillet 2012.

1. Etat des nappes au 1^{er} juillet 2012

Voir en pièce jointe le bulletin de l'état des nappes au 1^{er} juillet 2012.

François TOULET-BLANQUET précise qu'on retrouve sur le Tech le constat concernant les nappes quaternaires à Ortaffa : les niveaux sont très bas cette année, notamment à Argelès. Les pluies de printemps n'ont pas suffi à assurer une recharge des nappes.

François BIGOTTE demande à la Chambre d'agriculture si des événements particuliers sur le fonctionnement des canaux pourraient expliquer le niveau bas à Millas.

Jean BERTRAND répond qu'à part une vidange de Las Canals pour travaux, il n'a pas connaissance de fait marquant.

Martine ASSENS ajoute que des pluies intenses sont survenues, sur une courte période, ce qui n'assure pas nécessairement une bonne recharge car il y a beaucoup de ruissellement.

Fernand ROIG demande pourquoi les nappes pliocènes baissent alors que les nappes quaternaires restent stables.

Séverine HUMBERT répond que leur fonctionnement est différent. Les nappes pliocènes sont majoritairement captives, et leur baisse est due aux prélèvements. Les nappes quaternaires sont très dépendantes de la météorologie et du niveau des cours d'eau, c'est pourquoi aucune tendance significative n'est observée.

Françoise BIGOTTE ajoute que ces éléments sont justement décrits dans les documents d'état initial et de diagnostic. C'est bien l'objet du SAGE de tenter d'enrayer la baisse des nappes pliocènes.

2. Présentation des SCOT « Plaine du Roussillon » et « Littoral Sud »

Françoise BIGOTTE donne la parole à Mélanie BONNEAU, de l'Agence d'URbanisme CAtalane (AURCA), qui présente les deux SCOT et leur lien avec le SAGE.

Chantal GRAILLE précise que le SAGE Agly n'existe pas.

Jean-Paul ALDUY explique que l'objectif du SCOT est de tenir un front. La définition de limites d'urbanisation est cruciale pour un développement équilibré. Toute l'urbanisation doit être pensée en fonction de cet objectif, ce qui implique un changement de mentalité : passer d'une culture de l'extension à une culture de la maîtrise.

Jean-Paul BILLES approuve et ajoute que c'est ce qui est le plus difficile à tenir pour les élus des communes. Il insiste sur la présence d'une frontière physique.

Jean-Paul ALDUY pense qu'il ne faut plus parler de « coupure d'urbanisation » mais plutôt d'un ensemble de jonctions, de fronts, de coupures, qui forment un tout. Le lien avec l'eau est déterminant, notamment concernant l'imperméabilisation des sols et la recharge des nappes.

Mélanie BONNEAU précise que ce soir le Comité Syndical du SCOT doit valider le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). S'il est validé, s'ensuivra une phase de consultation publique, à laquelle la CLE sera associée.

Jean-Paul ALDUY pense que quelque soit la décision retenue, c'est le chemin collectif vers l'objectif qui est important, peu importe le détail des mesures. Il faut que le SCOT devienne une sorte de « charte » d'urbanisation.

Alphonse PUIG pense au contraire qu'il faut prendre les vraies mesures dans le détail dès maintenant, car si le document validé est trop flou, les objectifs ne seront pas atteints. A titre de parallèle, sur les forages les discussions courent depuis des décennies, tout le monde s'accorde sur les objectifs, mais il n'y a pas de résultats faute de mesures concrètes.

Séverine HUMBERT ajoute qu'effectivement le diable se cache parfois dans les détails. Une mesure souhaitée par le SAGE pourra être contradictoire avec les objectifs du SCOT, et inversement, en absence de coordination.

A titre d'exemple, Mélanie BONNEAU explique qu'il serait intéressant pour le SAGE de mieux répartir la population sur le territoire pour alléger la pression de prélèvement, mais cette mesure serait contradictoire avec la volonté de limiter l'étalement urbain affichée par le SCOT. Il est donc impératif de trouver une coordination y compris au niveau des mesures.

Françoise BIGOTTE demande s'il serait possible d'exiger un rebouchage de tous les forages avant toute urbanisation, ce qui permettrait déjà de limiter les pollutions liées aux vieux ouvrages.

Mélanie BONNEAU et Séverine HUMBERT se renseignent sur cette proposition pour la prochaine CLE.

Concernant les canaux, à chaque fois qu'une commune révisé son PLU, le SCOT l'obligera à réaliser un inventaire complet de l'ensemble des canaux, de leur état et de leur vocation actuelle.

Françoise BIGOTTE demande à qui incombera la charge de les restaurer en cas de besoin.

Jean-Paul BILLES répond que la responsabilité est différente selon les cas et les propriétés, il peut s'agir d'ASA, de mairies...

Claude JORDA ajoute qu'il est dommage que les ASA soient de plus en plus obligées de cuveler les canaux alors qu'ils assurent une recharge des nappes.

André BORDANEIL ajoute que les canaux, outre leur aspect d'héritage patrimonial, ont plusieurs fonctions : drainage, alimentation des nappes, irrigation, agrément etc.

Chantal GRAILLE estime nécessaire de fixer une vocation à chaque canal parmi celles énoncées, afin d'être ensuite efficace dans les travaux à entreprendre et la gestion quotidienne.

Mélanie BONNEAU répond que l'idée du SCOT était de préserver les espaces agricoles, et donc les canaux, car les terres irrigables sont plus facilement valorisables.

Concernant le SCOT « Littoral Sud », Jean-Paul ALDUY demande pourquoi la préservation des champs d'expansion des crues n'est pas prévue comme dans le SCOT « Plaine du Roussillon ».

André BORDANEIL demande au Syndicat Mixte si la réalimentation des nappes plio-quadernaires par le massif granitique est importante.

Hichem TACHRIFT répond que si elle existe, elle ne représente probablement que des volumes minimes.

François TOULET-BLANQUET ajoute que le SMPEPTA a fait des recherches d'eau sur ce massif et n'a pour l'instant rien trouvé d'exploitable.

Jean MIAS insiste sur la pollution des nappes par l'installation d'ordures ménagères à Espira de l'Agly. Il a constaté sur le terrain qu'il ne s'agissait pas que d'inertes.

Fernand ROIG répond que toutes les précautions ont été prises en termes de prévention de la pollution : géotextile, puits d'évacuation des gaz, drain pour les eaux polluées... Si une pollution a bien existé à un moment, elle n'a plus lieu aujourd'hui.

Jean MIAS reste convaincu que cette décharge continue à polluer les nappes.

Jean-Paul ALDUY s'occupe de régler le problème avec les personnes concernées.

Claude JORDA regrette que sur le territoire un seul SAGE soit approuvé. En effet, certains financements dépendent de l'approbation du SAGE ou de la CLE, l'absence de SAGE est donc pénalisante pour l'agriculture.

3. Validation de l'état initial

Jean-Paul ALDUY demande s'il y a des remarques concernant l'état initial du SAGE. En l'absence de remarques, il soumet le document au vote des membres de la CLE.

L'état initial est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Validation du diagnostic

Jean-Paul ALDUY demande s'il y a des remarques sur le document.

Jean BERTRAND explique que le temps entre la réception du document complet et la réunion était trop court pour une analyse technique et un retour avec les élus. Il demande un délai supplémentaire.

Jean-Paul ALDUY estime que ce document a été assez largement débattu et ne nécessite pas un report de séance. Il demande à la Chambre d'Agriculture de préciser quels sont les points qui posent problème. S'il s'agit de problèmes de fond, il faut en parler en séance. S'il s'agit de détails, ça n'est pas nécessaire.

Jean BERTRAND répond que les deux types de remarques existent.

Chantal GRAILLE explique que le diagnostic reprend des éléments de l'état initial, il n'y a donc pas de grande nouveauté et d'élément de fond qui puisse poser problème par rapport à l'état initial qui vient d'être validé à l'unanimité.

Jean BERTRAND pense au contraire qu'il existe quelques problèmes de fond. Par exemple, il est fait mention d'un manque de réflexion concernant la substitution, ce qu'il conteste.

Séverine HUMBERT précise qu'il s'agissait de souligner un manque de réflexion à l'échelle individuelle, et pas à l'échelle collective.

Chantal GRAILLE rappelle que le diagnostic doit seulement poser le constat, et ne pas encore envisager les solutions possibles, qui viendront plus tard dans le SAGE. La réflexion sur la substitution sera donc évoquée dans une phase ultérieure.

Jean-Paul ALDUY approuve cette remarque. Il demande combien de temps serait nécessaire à la Chambre d'Agriculture pour une validation.

Jean BERTRAND répond que les révisions techniques du diagnostic, entre chargés de mission, pourraient être réalisées dans les semaines qui viennent, et que le temps nécessaire ne dépasserait par conséquent pas l'été.

Jean-Paul ALDUY propose **une nouvelle réunion de CLE en septembre pour la validation du diagnostic**. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Avis de la CLE

Jean MIAS estime que les Maires ont une grande part de responsabilité dans la surveillance de ce qui se passe sur leurs communes, notamment pour les forages des particuliers pour lesquels la réglementation est assez légère. Une machine à forer ne passe pas inaperçue, et vérifier que tout nouvel ouvrage possède les autorisations requises est une bonne base. Certaines communes le font, comme Collioure par exemple, ce qui permet une très bonne connaissance des forages.

Concernant la régularisation des forages agricoles, Séverine HUMBERT précise qu'une des idées était de déposer des dossiers collectifs, ce qui permettrait de mutualiser les coûts et de rechercher des financements.

Jean-Paul ALDUY demande quels sont les financements possibles par l'Agence de l'Eau.

Chantal GRAILLE répond qu'un programme de mesures de l'Agence est déjà passé sans qu'aucun dossier n'ait été déposé. L'Agence est en attente de projets collectifs pour prendre une décision, mais pour l'instant, rien de très construit n'a été présenté.

Jean-Paul ALDUY propose qu'à la convocation pour la réunion de septembre soit jointe la copie de ce qui a été présenté sur les avis, afin que chacun ait bien tous les éléments en tête.

6. Questions diverses

Foreurs

Un courrier sera envoyé aux députés et au Comité National de l'Eau, cosigné par plusieurs Présidents de CLE de SAGE de nappes, demandant la réglementation de la profession de foreur.

Jean-Paul ALDUY approuve cette initiative, et demande à ce que le courrier soit adressé au Ministre, puis mis en copie aux députés.

Etude volumes prélevables

SAGE DES NAPPES DE LA PLAINE DU ROUSSILLON

Jean-Paul ALDUY se dit fortement étonné que 14 millions de m³ connus par les services de la DDTM soient sans usage affecté. C'est inadmissible pour une bonne gestion des nappes, l'Etat devrait *a minima* connaître ce qu'il autorise.

Bruno CHEVALIER explique que les bases de données ne sont pas encore optimisées mais qu'un travail est en cours.

Fin de séance

Jean-Paul ALDUY clôt la séance à 17h30. Il estime que la présentation du SCOT était très importante, et qu'il est nécessaire d'en prévoir une par an pour suivre l'avancement de sa mise en œuvre et vérifier sa compatibilité avec le SAGE.

Il remercie Françoise BIGOTTE pour l'animation du début de séance, et invite les participants à prendre part à la prochaine CLE qui aura lieu au mois de septembre.

Fait à Perpignan, le _____,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau,

Jean-Paul ALDUY

Liste de présence – Membres officiels de la CLE

Prénom – Nom	Structure et fonction
Collège des collectivités	
Jean-Paul ALDUY, Président de la CLE	Président de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Françoise BIGOTTE, 1 ^{ère} Vice-présidente	Conseil Régional Languedoc-Roussillon
André BORDANEIL	Représentant de la communauté de communes du Vallespir
Marcel DESCOSSEY, 2 ^{ème} Vice-président	Maire de Palau del Vidre
Alain GOT	Représentant de la CLE du SAGE de Salses-Leucate
Robert OLIVE	Mairie de Saint Féliu d'Amont
Alphonse PUIG, 3 ^{ème} Vice-président	Vice-président de la Communauté de communes des Aspres
Fernand ROIG	Représentant du Syndicat Mixte SCOT Plaine du Roussillon
Collège des usagers	
Bernard CUENET	Représentant l'association de consommateurs « UFC – Que choisir »
Claude JORDDA	Représentant de la Chambre d'Agriculture 66
Patrick MARCOTTE	Directeur du CIVAM Bio 66
Jean MIAS	Syndicat des Foreurs
Sylvie MICHEL	Représentante de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air
Serge RUMEAU	Représentant l'association EDEN
Collège des services de l'Etat	
Bruno CHEVALIER	DDTM – MISE 66
Chantal GRAILLE	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
Jean-Bernard TERRE	Agence Régionale de Santé

Excusés et absents

André BASCOU, Président de la CLE du SAGE de l'Agly
 Jean-Michel BROQUAIRE, Association Syndicale des Irrigants de Salanque
 Gérard CAPDET, Chambre des Métiers
 Louis CARLES, Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
 Paul CHEMIN, DREAL (pouvoir à C. Graille)
 DDTM – Mise de l'Aude (pouvoir à Bruno CHEVALIER)
 François GALABERT, Chambre de Commerce et d'Industrie
 Nicolas GARCIA, Président du SMPEPTA
 Serge GORCE, mairie de Clairà
 Hermeline MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon (pouvoir à F. Bigotte)
 Michel MOLY, Vice-président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales (pouvoir à R. Olive)
 Sébastien PLA, Conseiller Général de l'Aude
 Yves PICAREL, Adjoint au Maire, Commune de Leucate
 Raymond PLA, Maire d'Ortaffa (pouvoir à H. Malherbe)
 Alexandre PUIGNAU, Président de la CLE du SAGE Tech-Albères
 Daniel VERGES, Mairie de Perpignan

Liste de présence – Autres participants

Prénom – Nom	Structure
Romain ARTERO, Mélanie BONNEAU	AURCA
Jean BERTRAND	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
BILLES Jean-Paul	Président du SCOT « Plaine du Roussillon »
Marianne BOTET, Hichem TACHRIFT	Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon
Fabrice CAROL	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt
Anne GOVI	Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Eve GOZE	Syndicat Mixte du SCOT « Plaine du Roussillon »
Séverine HUMBERT	Animatrice du SAGE « Nappes de la plaine du Roussillon »
Marie MAILHEAU	Animatrice du SAGE « Salses Leucate »
Martine ASSENS	Conseil Général des Pyrénées-Orientales
François TOULET-BLANQUET	Animateur du SAGE « Tech-Albères »